

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 sont en 1^{er} et 16 de chaque mois
 et
se paient d'avance.
 DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
 Trois mois... 5 fr.
 Six mois... 9 fr.
 Un an... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
 sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
 et
se paient d'avance
 Annonces... 25 c. a
 Réclames... 50 c. —
 M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS

Le Journal du Lot, très-réputé et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

noncera-t-elle en dernier ressort? Le suffrage universel sera-t-il au contraire consulté? Nul ne peut le prévoir. Ce que nous devons demander seulement, c'est qu'il n'y ait aucun doute, aucune ambigüité, aucune incertitude dans le consentement libre, dans l'acquiescement absolu de la nation au gouvernement qui prévaut.

sion de le garder à vue, de le tenir prisonnier sous leur tutelle. Il n'y a pas une décision de l'Assemblée à braver. M. Thiers, en s'émancipant, ne risque rien, si ce n'est de contrarier plus ou moins des préjugés dont l'insanité l'impétieuse, des passions qu'il condamne.

produisant contre nous des objections déjà réfutées.

Qui forçait les hommes du 4 septembre à substituer leur responsabilité à celle du gouvernement impérial?

Quel esprit de vertige les poussait à usurper l'autorité souveraine et à faire une révolution devant l'ennemi?

Pourquoi ont-ils fait preuve de la plus cruelle incapacité et de l'obstination la plus aveugle, de telle sorte qu'ils ont transformé nos défaites en désastres irrémédiables?

Revue des Journaux

Gazette de France.

Aujourd'hui il n'y a pas d'autre souverain que l'Assemblée, et quand on demande qu'elle parte, parce qu'on présume qu'elle ne représente plus le pays, on fait donc une œuvre révolutionnaire au premier chef.

Pour chasser cette Assemblée, avant l'achèvement de sa tâche régulière, on ne peut avoir recours qu'à un coup d'Etat ou à une émeute.

Les républicains de la nuance du Temps tiennent pour le coup d'Etat; ils ont trouvé cette charmante formule: que la conscience de M. Thiers est au-dessus de la majorité.

Les radicaux de la République française se ralliaient au coup d'Etat comme à toute autre violence pouvant amener le renvoi de l'Assemblée actuelle; les hommes qui ont gouverné pendant six mois sans une seule représentation à un degré quelconque, ne sont pas scrupuleux sur la matière dont on dissout une Chambre.

A notre avis, on pourrait bien se tromper sur le caractère de cette Assemblée. On la croit faible parce qu'elle a poussé l'abnégation à l'égard de M. Thiers jusqu'à l'effacement; mais, si elle a exagéré quelquefois son devoir par excès de patriotisme, elle saura défendre avec énergie son mandat et les droits du pays qu'elle représente très-régulièrement quoiqu'on dise.

Il est possible qu'à force de calomnier cette majorité, les partis battus le 8 février soient parvenus à refroidir les populations à l'égard de certains députés.

Il sera facile à ceux-ci, le moment venu, de prendre leur revanche en montrant les travaux accomplis.

France

Par ce temps de vacances parlementaires, une grave question vient d'être soulevée par quelques journaux en quête d'articles à effet: celle de savoir si M. Thiers peut et doit venir résider à Paris.

La République française dit:

Un chef d'Etat responsable doit faire, pour un grand intérêt national quelque chose de plus que d'enrayer: il doit faire tout ce qu'il peut. Or, pour cette question de Paris, un séjour de M. Thiers dans la capitale créerait un précédent qui serait très-puisant contre les mauvaises intentions des députés versaillais. Qu'est-ce donc qui peut empêcher M. Thiers de créer ce précédent et de préparer ainsi le succès de ses projets?

Après tout, il n'y a pas de loi qui interdise au président de la République de quitter le chef-lieu de Seine-et-Oise, de venir à Paris et d'y passer non-seulement quelques heures pendant le jour, mais aussi les heures de la nuit. Les membres de la commission de permanence n'ont pas reçu la mis-

Un peu plus loin le journal de M. Gambetta ajoute:

Il est temps que M. Thiers prenne un parti publiquement et dégage sa responsabilité par un acte. Qu'il vienne à Paris, qu'il ne se contente pas d'y demeurer quelques instants, qu'il y demeure!

Le Journal des Débats, faisant écho à la République française, s'exprime en ces termes:

M. Thiers ne quittera pas Versailles, sa résidence habituelle, pendant les vacances de l'Assemblée, nous dit la Note avec une douceur d'accent faite pour désarmer les plus intraitables et ses géoliers. Il viendra seulement quatre fois à l'Élysée pour y recevoir les grands corps de l'Etat. Lui sera-t-il permis, ces quatre fois où il passera la soirée à Paris, d'y rester la nuit? La Note ne le dit pas. Le président de la République n'a obtenu peut-être qu'une (permission de dix heures.) A ce moment-là l'un des membres de la commission de permanence tirera sa montre et dira: Monsieur le président, il est temps, il faut rentrer. La France ne dirait rien si vous restiez, mais c'est M. de Lorgeril qui ne serait pas content, et que dirait M. de Ravinel?

Nos lecteurs savent que, depuis le départ de Bordeaux, nous n'avons cessé de réclamer énergiquement le retour de l'Assemblée et du gouvernement à Paris.

Mais cette conviction ne nous empêche point de répudier très-nettement la casuistique préconisée par la République française et le Journal des Débats. Les petits moyens qu'ils suggèrent nous semblent aussi indignes d'un gouvernement sérieux que du pays.

Il ne s'agit pas pour M. Thiers de venir à Paris furtivement, à la dérobée, d'y passer une nuit, puis deux, puis une semaine. Il ne s'agit point de s'émanciper, d'échapper à ses géoliers, comme si le respect de la loi, dans une république, pouvait être regardé comme une servitude. Il s'agit encore moins de se révolter publiquement et de faire une sorte de coup d'Etat, pour obéir aux vœux de la République française, familiarisée avec les habitudes dictatoriales.

Il s'agit, quand l'Assemblée sera de nouveau réunie, de poser franchement la question en séance publique.

Bien public.

La conscience publique se demande comment il se fait que dans tant de malheurs, parmi tant de fautes, pas une responsabilité n'incombe au gouvernement impérial et que, tandis que ceux qui ont sauvé et qui ont relevé la France sont chaque jour en butte aux attaques, aux accusations des bonapartistes, il n'y ait pas un reproche à faire à ceux qui l'ont compromise ou abandonnée.

Pays.

Une responsabilité incombe au gouvernement impérial: celle de nos défaites de Reichshoffen à Sedan, et aucun des partisans de l'Empire ne songe à la décliner pour lui. Mais cette responsabilité s'arrête au 3 septembre, et le lendemain une responsabilité autrement terrible est prise par des hommes désignés aux sévérités de l'histoire sous cette sinistre dénomination: les hommes du 4 septembre.

Il semble qu'on veuille nous laisser en re-

Cahors, le 11 Avril 1872.

Les courtes vacances de l'Assemblée nationale permettront aux députés de se rendre un compte exact de l'état des esprits dans les départements. Mais on aurait tort de penser ou d'espérer que, dès la reprise des séances, c'est-à-dire le 22 avril, le moment sera venu de mettre fin au Provisoire.

Avant que la question fondamentale du gouvernement définitif, soit abordée, l'Assemblée nationale doit trouver les cent millions de ressources qui, pour l'exercice 1872, ont été empruntés momentanément au compte de la liquidation de la guerre et à d'autres comptes particuliers, sans pouvoir se reproduire en quoi que ce soit pour l'exercice 1873.

C'est dans cet examen que reviendra la question de l'impôt sur les matières premières, que le commerce, l'industrie et surtout l'agriculture désirent remplacer par un impôt sur le chiffre des affaires.

Une fois le budget de 1873 discuté et aligné, avec toutes les garanties nécessaires pour les 200 millions de l'amortissement, l'Assemblée devra procéder à l'organisation de notre état militaire. Tout annonce que le débat sur ce grave sujet, d'où dépend en si grande partie notre régénération, se prolongera pendant plusieurs mois. Il y aura aussi l'emprunt de trois milliards à conclure pour la libération du territoire.

Viendront ensuite les vacances de deux mois ou deux mois et demi en septembre, octobre et novembre.

Au retour de l'Assemblée, deux nouvelles lois organiques se présenteront, la loi sur l'instruction obligatoire, la loi électorale. Elles prendront certainement plusieurs mois de l'hiver. Quand elles seront devenues un fait accompli, il ne restera plus que le budget de 1874 à voter.

C'est alors, mais alors seulement, dans 15 ou 18 mois, que la forme gouvernementale devra être déterminée. Le pays sera réorganisé au point de vue des finances, de l'organisation départementale, de l'instruction, du service militaire et du droit de suffrage. Il faudra couronner cette œuvre. On voudra peut-être patienter encore jusqu'au jour où notre territoire ne sera plus souillé par la présence d'un seul Allemand. Mais la question se posera elle-même, exigeant une solution; et l'on verra, d'un bout à l'autre de la France, éclater un mouvement fiévreux et peut-être violent d'où jaillira le salut ou la ruine.

Quelle sera cette solution? L'Assemblée pro-

s'en cache pas, il le dit nettement : « La première raison, c'est qu'une fois sorti de la capitale et prêt à vous asseoir au milieu des représentants de l'Europe qui vous attendent, vous les forcerez à reconnaître la République française comme gouvernement de droit. Cette reconnaissance ne vous sera pas refusée ; si elle l'était, vous y trouveriez une occasion nouvelle de glorifier nos principes à la face du monde. » Oui, au moment où le sol français disparaissait sous le flot de l'invasion étrangère, M. Gambetta se faisait l'illusion dangereuse qu'il s'agissait avant tout de proclamer les principes républicains à la face du monde ; il avait la terrible naïveté d'écrire à M. Jules Favre qu'il avait entre ses mains les destinées « de la démocratie moderne en Europe. » Et c'est pour cela qu'il s'agit, qu'il se démène, qu'il organise des mouvements stratégiques, qu'il casse des généraux.

Liberté.

Le ciel, en sa clémence, a créé les radicaux pour les nobles soucis de la politique transcendente ; il en a fait, il est vrai, des bimanes à poil ras, comme dirait M. Littré, mais des bimanes d'une espèce supérieure ; il ne les a pas mis au monde pour s'intéresser, comme nous autres, à cette misère qui s'appelle l'administration de la fortune publique : routes, canaux, chemins de fer régionaux, constructions d'écoles ou d'hôpitaux. Ce qui importe à ces êtres d'une essence particulière, ce qui est de « nécessité suprême, » c'est de provoquer par toute la France une agitation féconde c'est d'arracher ce pays à ses préoccupations intéressées et égoïstes, pour le livrer en proie au démon de la politique. C'est ainsi que l'on arrive à proposer comme objectif aux assemblées départementales, quoi ? la dissolution.

INFORMATIONS

On annonce que la dénonciation de la convention du 1^{er} mai 1861, concernant la navigation entre la France et la Belgique, suivra la dénonciation du traité de commerce entre ces deux puissances. Cette politique déplorable soulève l'opposition de la presse tout entière d'un bout du pays à l'autre, sauf un journal officieux et deux ou trois journaux de diverses nuances. Les protestations contre la dénonciation du traité de commerce de 1860 ne pouvaient tarder à se produire en Angleterre. Le Journal des Débats appelle l'attention sur ces manifestations importantes de l'opinion. Ainsi, la chambre de commerce de Manchester vient d'adresser à lord Granville des réclamations énergiques. Le chef du Foreign-Office avait à plusieurs reprises annoncé son intention d'accueillir favorablement les propositions du gouvernement français, tendantes à l'établissement de droits « légèrement protecteurs. » La chambre de commerce de Manchester se refuse à toute concession qui porterait atteinte aux principes qu'elle professe. Le traité dénoncé par M. Thiers était destiné à clore l'ère de la protection et de la prohibition ; et les heureux effets qu'il a produits sont une justification éclatante des principes sur lesquels il reposait. Il faut espérer, dit l'Adresse des négociants anglais, que lord Granville fera tous ses efforts pour décider le gouvernement français à revenir sur une mesure si préjudiciable aux intérêts des deux pays. Ces protestations ne peuvent que fortifier et encourager l'opposition des divers gouvernements avec lesquels la France a conclu des traités de commerce et qui se refusent tous à renoncer au bénéfice de ces traités. M. Thiers finira-t-il par comprendre qu'il a fait fausse route ? Dans le dernier discours qu'il a prononcé, au moment où l'Assemblée allait prendre ces vacances, il s'est défendu d'être un novateur. Personne assurément ne serait avisé de l'en accuser. Mais sans se passionner pour les idées nouvelles, un esprit observateur comme le sien, qui accorde tant à l'expérience et qui lui doit tant, devrait tenir plus de compte de faits incontestables. L'entreprise où il s'est engagé sera pour lui pleine de difficultés et de déceptions. Du reste, ce ne sont pas seulement deux traités que l'on rompt. Ainsi que nous le disait la Patrie, dont nous avons reproduit le remarquable article, on déchire une longue

suite d'alliances commerciales qui, de 1860 à 1867, soudent la France à l'Italie en 1863, à la Suisse en 1864, à l'Espagne, aux Villes anseatiques, à l'Allemagne, à la Suède et à la Norvège, aux Pays-Bas, enfin, dans la seule année 1865 ; à l'Autriche et au Portugal en 1866, aux Etats pontificaux en 1867, sans parler de la Turquie, de la Chine, du Pérou qui furent des premiers à entrer dans cette voie. Voilà les Etats auxquels on déclare commercialement la guerre, c'est-à-dire avec lesquels on engage le conflit le plus redoutable et le moins aisé à régler pacifiquement, par cela même qu'il touche de près à l'intérêt des peuples. L'histoire du commerce, à toutes les époques, c'est l'histoire des guerres aussi longues qu'acharnées. — Hier, c'est l'Angleterre qu'on s'aliénait dans ce système quoi qu'on ait pu faire entendre pour calmer les craintes à cet égard ; aujourd'hui, c'est la Belgique ; demain, ce sera le tour de l'Italie, de la Turquie, de la Suisse, que vont suivre de près les aigres mécontentements qu'on voit poindre du côté de l'Allemagne, des Villes anseatiques, des Pays-Bas. Les journaux Allemands s'occupant du dernier discours de M. Thiers, affectent de ne pas croire aux assurances pacifiques qui y sont contenues, et ils énumèrent avec complaisance tous les indices d'où ils peuvent faire sortir les prétendues intentions belliqueuses de la France. Ne serait-ce pas une façon de détourner l'attention des immenses armements que fait en ce moment la Prusse ? Le correspondant du Times donne sous ce rapport les renseignements les plus précis. Ce qui ne laisse pas que d'être significatif, c'est qu'une partie de ces armements se fait dans les forteresses françaises occupées actuellement par l'armée allemande, notamment à Belfort. Les dernières correspondances du Mexique donnent à supposer que, malgré l'imminence du péril qui semblait le menacer, Juarez parviendra, une fois encore, à raffermir son pouvoir. Les nouvelles d'Espagne représentent le ministère comme assuré d'une assez forte majorité dans les élections. Mais la minorité sera considérable, et le gouvernement aura besoin d'un grand mélange de modération et de fermeté pour réagir contre les éléments de complication qu'il rencontrera sur sa route. L'opinion publique en Amérique presse vivement le gouvernement de ne pas se départir de ses prétentions dans l'affaire de l'Alabama. A propos de la réponse de lord Granville, la Tribune dit que l'Amérique n'attend pas de grandes sommes pour les dommages intérêts, mais que le gouvernement américain ne peut admettre que les demandes pour ces dommages sont frivoles ou mal fondées. Une célébrité du parti rouge, M. Mottu, conseiller municipal de Paris, honoré de trois nominations par MM. les démocrates communaux, vient d'être traité suivant ses mérites par le tribunal de police correctionnelle de Paris. Il était traduit en police correctionnelle sous la triple prévention de banqueroute simple, de distribution de dividendes fictifs et d'abus de confiance. Les débats, forts longs, très-chargés de chiffres, ont démontré d'une façon, hélas ! trop claire, la culpabilité de M. Mottu ; et M. le substitut Dubois, dans un réquisitoire très-élevé, a soutenu la prévention avec une grande énergie, en rappelant au rédacteur en chef du Radical qu'il avait compromis le suffrage universel par sa triple élection, et que ses collègues du conseil municipal en étaient si convaincus, qu'il trouva un jour tracé à la craie sur la porte des séances, ce véritable Mane, Thecel, Pharès : Ici on est prié de déposer son bilan avant d'entrer. Après ce réquisitoire remarquable à tous égards, M^e Beaupré a présenté la défense de M. Mottu ; et le tribunal, après une heure de délibération, a rendu un jugement longuement motivé, qui condamne M. Mottu à deux années de prison.

Les lettres d'Espagne signalent et prennent en très-sérieuse considération la formation d'un parti qui songerait à porter au pouvoir le prince Frédéric-Charles. Si l'on se rappelle que la guerre de 1870 a pris naissance dans la candidature d'un prince allemand au trône d'Espagne, on ne peut, en voyant de nouveau se produire celle d'un membre de la maison de Prusse, s'empêcher de penser qu'il y a là l'exécution probable d'un projet déjà ancien, lequel aurait pour but de reconstituer au profit des Hohenzollern l'empire de Charles-Quint. La Prusse a conquis l'Alsace et la Lorraine ; il leur sera plus difficile de conquérir les Alsaciens et les Lorrains. La Gazette de Cologne, elle-même, est forcée de reconnaître que l'option des habitants de ces deux provinces pour la nationalité française est très-grande et prend des proportions de nature à inquiéter les nouveaux maîtres. D'un autre côté, le Courrier de France assure, d'après les informations les plus sûres, que les premiers enrôlements à Strasbourg et dans tout l'ancien département du Haut-Rhin provoquent des scènes très-regrettables. Le gouvernement prussien exerce une autorité tellement tyrannique à cet égard, que l'on peut prévoir, dès maintenant, un conflit des plus sérieux entre la population et l'autorité militaire. CHOSSES ET AUTRES (Suite.) Ce ne sont ni les grands artistes ni les grands écrivains qui contestent le rôle élevé des sciences, pas plus que ce ne sont les grands savants qui cherchent à amoindrir la mission des lettres et de l'art. C'est le propre des médiocrités en tout genre de calomnier ce qu'elles ignorent, pour glorifier ce qu'elles savent, et cela parce qu'elles ignorent beaucoup, savent peu et mal. Il est un point de jonction où la poésie, la philosophie et les sciences se rencontrent pour se donner la main ; mais c'est toujours à des hauteurs que le vulgaire ne peut ni atteindre ni soupçonner. Quand l'astronome ne voit plus rien au-delà de la portée de son télescope, il sait qu'il est d'autres mondes qui échappent à son regard ; et le voilà emporté par son rêve vers des cieux plus lointains et des soleils plus beaux. C'est à cette limite, qui sépare le fini de l'immensité, qu'il s'élance dans l'idéal, pour devenir à son tour poète et philosophe. La Science lui a donné des ailes, tandis qu'elle n'est, pour le grand nombre, qu'un boulet attaché à leur pied, qui les entraîne toujours vers la terre, et voilà pourquoi ils ne glorifient que la matière. Et quand le chimiste est parvenu aux dernières limites de la divisibilité des corps, c'est alors que l'expérimentation finit et que le rôle de la pensée commence : car, au-delà de cette molécule infranchissable, il y a quelque chose encore que la Science ne peut saisir et que l'esprit entrevoit. C'est devant cet atome que s'arrêtent les impuissants ; les grands génies passent outre. Là est le point de jonction de la philosophie et de la science. D'autre part, qu'est-ce donc que la philosophie, sinon l'ensemble des connaissances humaines ? C'est ainsi, du moins, qu'elle fut considérée dans l'antiquité. Thalès et Pythagore avaient assis sur les sciences naturelles leurs systèmes sur l'origine du monde. Si de nos jours, la philosophie a été réduite à l'étude de l'esprit humain, comment résoudre-t-elle les questions qui se rattachent à la cause première et à la nature de l'âme, sans connaître le monde sensible, qui est le domaine de la science pure ; sans avoir examiné la matière dans ses propriétés et ses transformations, pour savoir ce qu'on peut lui rapporter des manifestations de la vie et lui refuser comme principe de l'être ? Voilà la philosophie unie à la science. Ceux qui les séparent, sont les avortons ; ceux en qui elles s'associent, sont des géants Leibnitz, Newton, Descartes, Pascal étaient de ceux-là. LÉON VALÉRY (de Lalbenque). (A continuer.)

Chronique locale et méridionale.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

SESSION DU MOIS D'AVRIL 1872.

Présidence de M. Calmon.

Suite de la séance du 3 avril 1872.

M. de Verninac ajoute que pour l'arrondissement de Gourdon qui, du reste, a été le moins favorisé des trois, un très petit nombre de communes ont été appelées à prendre part à cette distribution parce que la plupart des communes de cet arrondissement ne s'occupent pas encore de leur petite vicinalité et portent toutes leurs ressources sur la moyenne. Au nom de la commission des vœux et objets divers, M. Talou, rapporteur propose au conseil d'adopter le vœu présenté par la commission départementale, tendant au rétablissement de l'école normale à Cahors. M. Cuniac demande si le budget du département ne sera pas grevé au-delà de ses ressources par cette mesure. M. Roques dit qu'il croit que cette dépense incomberait au budget de l'état. M. de Verninac ajoute que la mesure proposée par la commission départementale, est urgente pour relever le niveau de l'instruction primaire dans le département. Après quelques observations de MM. Bessières, Cuniac et Roques la question est renvoyée à une étude plus approfondie. Au nom de la même commission M. Talou propose de repousser la demande du commandant de gendarmerie du département, tendant à la translation à Livernon ou à Grèze de la brigade de gendarmerie d'Assier ; cette translation devant se faire par une charge nouvelle pour le budget départemental et ne paraissant du reste justifier par aucun motif urgent. M. Talou parle ensuite au Conseil du questionnaire envoyé à chacun des membres de cette assemblée, par la commission de décentralisation de l'Assemblée nationale, il expose que cette question a une telle importance que la commission des vœux a pensé que le Conseil devait nommer pour l'étudier une commission spéciale. M. Cuniac pense que la constitution d'une pareille commission serait illégale, que chaque membre pourrait étudier le questionnaire et apporter à la session prochaine le résultat de son travail. M. Bessière insiste pour que le conseil prenne les mesures nécessaires pour pouvoir répondre à la commission de l'Assemblée, car le questionnaire indique des points très-importants, notamment les conseils de préfecture, pourraient recevoir une prompt solution. M. Murat, dit qu'il existe sur ces questions des documents précieux qui pourraient être communiqués à une commission, mais qui ne pourraient pas l'être à chaque membre. Il insiste pour la nomination d'une commission. M. Dufour, indique la commission départementale et indique qu'elle pourrait condenser toutes les observations qui lui seraient envoyées par chaque membre du conseil. M. Roques, au nom de la commission départementale, décline ce surcroît de travail ; après quelques observations une commission est désignée pour étudier la réponse à faire au questionnaire de l'Assemblée. Elle est composée de MM. Dufour, Bessières, Mayzen, Cambres, Talou. Au nom de la commission des vœux et objets divers, M. Pradines expose au conseil que depuis quelques années, la section de Larroque-des-Arques demande à être érigée en mairie distincte, et par suite à être séparée de la section de Lamadelaine. Il fait observer que c'est habituellement le contraire qui se produit, une section de commune demande à se séparer du chef-lieu, tandis que c'est ici le chef-lieu qui demande à se séparer de la section. Cette demande a été plusieurs fois ajournée par le Conseil général et dans sa session de 1871, cette assemblée demanda l'avis du conseil municipal nouvellement élu. Le Conseil municipal de Larroque, assisté des plus imposés, a, par délibération du 18 février dernier, repoussé à l'unanimité la demande en séparation. Larroque et Lamadelaine, séparés par deux kilomètres et demi, sont reliés par la route départementale numéro 13, et une faible minorité des habitants de Larroque a demandé la séparation. leurs raisons sont consignées dans les différentes pièces du dossier, elles ne paraissent pas suffisantes à la commission ; elle propose au conseil le rejet de la demande des habitants de Larroque. Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de la commission. Sur le rapport de M. Pradines, le Conseil adopte la demande formée par les habitants de Rudelle demandant la suppression de six des foires qui se tiennent à son chef-lieu, et de fixer au mardi après le 15 de chacun des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, les six foires qui se tiendront à l'avenir à Rudelle. Sur la proposition du même membre le Conseil général émet le vœu que le facteur bottier de Dur-

**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION
(ANONYME)**

Capital : 5,000,000 francs
Siège social : 57, rue Tailbout, Paris

La Société bonifie l'intérêt sur les sommes versées en compte courant aux taux ci-après :

CHÈQUES

Dépôts à disponibilité..... 3 65

soit 1 centime par jour.
De 12 jours à 3 mois..... 4 1/2

Chèques ou Bons à intérêt au porteur ou nominatifs :

De 3 mois à 6 mois..... 5 1/2
soit 1 centime 1/2 par jour.

De 6 mois à un an..... 6 0/0

Elle délivre des chèques sur ses succursales de : Agen, Aix, Amiens, Avignon, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Chambéry, Clermont-Ferrand, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Orléans, Poitiers, Rouen, Saint-Etienne, Toulon, Tou-

louse et Versailles.

Elle délivre également, au taux le plus modéré, des traites à échéance déterminée sur toutes les villes de France et se charge, à des conditions exceptionnelles, du recouvrement des valeurs commerciales.

Elle fait gratuitement le service de caisses des déposants et encaisse sans commission, pour leur compte, tous récépissés, factures, etc. Elle renseigne gratuitement ses clients sur toutes valeurs.

Le Président du Conseil d'administration,
N. LEFÈVRE-DURUFLÉ, G. O.

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5%. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à trois ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layan

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

DE CAHORS A LIBOS.

tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ...	5h10	12h25	5h40
Mercuès.....	5 28	12 47	5 56
Parnac.....	5 43	1 7	6 9
Luzech.....	5 53	1 20	6 17
Castelfranc.....	6 10	1 43	6 36
Puy-l'Evêque.....	6 25	2 1	6 49
Duravel.....	6 37	2 46	6 59
Fumel.....	6 58	2 42	7 19
Monsempren-Libos.—Arrivée.	7 4	2 49	7 26

Prix des places.

de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos.....	5.80f	4.35f	3.20f
Puy-l'Evêque.....	3.70	2.75	2.05
Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75
Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20
Agen.....	10.65	8. »	5.85
Montauban.....	11. »	8. »	6. »
Toulouse.....	16.70	12.30	9.15
Aurillac.....	29.30	21.45	15.50
Paris.....	73.70	55.53	40.55
Cette.....	41.35	30.75	22.70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA

LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
Départs.	8h41 9h26 5h19
Arr.	9 59 10 28 6 44
AGEN.	41 25 11 20 7 »
Dép.	1 33 12 43 9 3
MONTAUBAN	12 13 3 05 7 57
Arr.	1 36 5 11 10 6
AGEN.	2 » 6 10 » »
Dép.	3 » 7 36 » »
LIBOS.	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)

DE CAHORS A PARIS

LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)
Départs.	8 9 3 3 7 39
Arr.	11 56 5 42 11 25
PÉRIGUEUX.	Dép. 1 40 6 10 min
LIMOGES.	Arr. 4 31 8 21 2 27
Dép.	4 55 8 30 2 1
ORLÉANS.	Arr. mit 43 2 38 0 8
Dép.	mit 55 2 16 10 0
PARIS	Arr. 3 50 4 39 2 9
Dép.	4 40 7 45 » »

EN VENTE CHEZ
les libraires-éditeurs
MM. GARNIER FRÈRES
RUE DES SAINTS-PÈRES, 6
PARIS

LE COMTE DE CHAMBRUN

DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

FRAGMENTS POLITIQUES

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE DE PLUSIEURS CHAPITRES NOUVEAUX

UN GRAND ET BEAU VOLUME — PRIX : 3 FRANCS

EN VENTE CHEZ
tous les libraires
PARIS
DÉPARTEMENTS
ÉTRANGER

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ DE DIDIER

PARIS, 20, BOULEVARD POISSONNIÈRE, 20, PARIS

Les plus grands médecins reconnaissent aujourd'hui les propriétés de la **Graine de Moutarde Blanche**. MM. Trousseau et Pidoux, dans leur *Traité de thérapeutique et de matières médicales*, disent : « L'action dépurative de la **Graine de Moutarde Blanche** est très puissante, les purgatifs, même drastiques, ne guérissent pas aussi sûrement les dartres et les rhumatismes, on est forcé de conclure qu'il existe dans la **Graine de Moutarde Blanche** un principe qui modifie le sang. » — MM. Robin et Littré disent, dans le *Dictionnaire de Nyssen* : « La **Graine de Moutarde Blanche** procure des évacuations naturelles, sans coliques, stimule doucement le canal intestinal, active et facilite la digestion. On peut en continuer l'usage sans qu'il en résulte aucune irritation. — Dépôts chez MM. **Vinel**, pharmacien à Cahors; **Houillé**, épiciers, Place Basse, à Figeac.

AVIS AUX DAMES
F. GILIS

Teinture en tout genre, réparation et mise de châles en vêtements sans les couper.
SPÉCIALITÉ
Teinture de Crêpes de Chine et des Robes de soie.
Moirage et impression de toutes soieries.
Teinture des anciennes soies pour ornements d'Eglises.
Mise à neuf et réparation des Tapis des Gobelins, d'Aubusson, etc.
Le Magasin est situé rue Portal-au-Vent, maison Burgalières.
Ateliers quai Billié, maison Lagarrigue.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors
LA QUESTION MILITAIRE EN 1871
Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT
Brochure grand in-8° de 412 pages..... 1 fr.

Tendant le siège de Paris, il a été difficile de se procurer, dans les départements et à l'étranger, certains produits qui ne se fabriquent que dans cette ville, ce qui a fait naître un grand nombre d'imitations tendant à remplacer les produits d'origine.

Le goudron présenté par moi le premier, sous forme de liqueur concentrée a été spécialement le point de mire des imitateurs en raison de sa vente considérable, expliquée par ses propriétés bienfaisantes.

Agent analysé moi-même, et fait analyser par un chimiste éminent, dans le but de conserver le rapport des différents degrés de la liqueur concentrée de goudron qui se trouvent dans le commerce, j'ai acquis la preuve que quelques-uns de ces produits diffèrent complètement du mien par leur composition.

Ne voulant pas assumer une responsabilité morale que ne m'incombe pas, je déclare que je ne puis garantir les bonnes préparations et par suite l'efficacité que au seul Goudron de Guyot préparé par moi. Il ne se vend qu'en flacons enveloppés d'un papier quadrillé, et par un dessein de couleur rouge, bruni, et portant une étiquette à dessein vert-pâle sur laquelle se trouve ma signature.

Guyot

FLEURS ARTIFICIELLES
MARIE BLANC
FLEURISTE A CAHORS
Galerie de Fontenille, boulevard Nord.

Bouquets d'église et de fête votive.
Globes garnis et Globes avec socles.
Cylindres ronds et Cylindres ovales.
Couronnes nuptiales et Couronnes militaires. — Médallions. — Feuillages sortis. — Papiers de toute couleur.
Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

Fond d'épicerie
à céder
S'adresser au bureau du Journal

GRAND SUCCÈS
LA VELOUTINE
est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible; aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY
Parfumeur, rue de la Paix, 9.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL
de SARBAZIN-MICHEL, d'Aix.
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, et 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.